



Direction départementale des finances publiques de l'Eure-et-Loir

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE Courville sur Eure

5 rue pannard

28190 COURVILLE SUR EURE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE COURVILLE SUR EURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de Courville sur Eure

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent DESFRICHES**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Courville sur Eure à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives à l'ensemble des demandes de délai de paiement
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
Franck HELIER	<i>Contrôleur principal</i>	<i>Tous délais</i>
Joëlle LEGRAND	<i>Contrôleur principal</i>	<i>Tous délais</i>
Anne Marie DELARUE	<i>Contrôleur principal</i>	<i>Tous délais</i>

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Indre

A Courville sur Eure le 19/09/2017
Le comptable,



BOURBAO Christine, Inspecteur divisionnaire